

Bureau du Conseil de communauté Séance du 9 mai 2022

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai à 18:00, les membres du Bureau du Conseil de communauté de la communauté d'agglomération du Val de Fensch se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 02 mai 2022, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Carla LAMBOUR, M. Fabrice CERBAI, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, Mme Kheira KHAMASSI, M. Jean-François MEDVES, M. Raymond UGHI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Jean-Pierre CERBAI.

Étaient absents avec procuration:

M. Serge JURCZAK, donne procuration à M. Raymond UGHI,
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Étaient absents excusés :

Mme Sylvia WALDUNG, M. Rémy DICK, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Gérard LEONARDI.
Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme REBSTOCK-PINNA.

DELIBERATION N° DB 2022 011

OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2022

Monsieur le Président propose au Bureau du Conseil de communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 mars 2022.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

ADOPTER le procès-verbal du Bureau du Conseil de communauté du 28 mars 2022.

DELIBERATION N° DB 2022 012

OBJET : Construction du multi-accueil communautaire "Les petites hérissons" : références parcellaires

Par délibération n° DB_2022_002 du 21 février 2022 relative à l'acquisition d'une partie du terrain appartenant à la commune de Fameck, cadastré section 15 n° 1071, pour la construction du multi-accueil communautaire "Les petits hérissons" situé Boucle des Jardins du Triangle à Fameck, la Ville de Fameck cède à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch une partie d'un terrain communal en vue de réaliser l'ensemble de la construction, un parc de stationnement, ainsi que les voiries et accès attenants.

La parcelle cédée a été cadastrée section 15 n° 1168 / 0.205 pour une superficie de 351 m². Le procès-verbal d'arpentage correspondant a été signé le 21 février 2022.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

APPROUVER l'acquisition au prix de 1 € symbolique de la parcelle section 15 n° 1168 / 0.205 d'une superficie de 351 m², dont la dénomination cadastrale est sur le ban communal de Fameck ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition en la forme administrative, et accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété;

AUTORISER le Président ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

DELIBERATION N° DB 2022 013

OBJET : Octroi d'une subvention d'aide à l'équipement pour le centre social Le Creuset, gestionnaire du multi-accueil à Uckange

Par délibération n° 2016-053 du 24 mars 2016, le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a approuvé le règlement pour l'octroi d'un soutien financier à l'investissement pour les centres sociaux gestionnaires d'un multi-accueil sur le territoire du Val de Fensch. Le taux plancher de soutien s'élève à 30 % du montant global des dépenses envisagées en matière d'équipements pour les centres sociaux de Florange, Serémange-Erzange et Uckange, et en matière d'équipements et/ou travaux pour l'UASF – Cité sociale à Fameck qui est propriétaire du bâtiment.

Le centre social Le Creuset a exprimé des besoins en matière d'équipements pour le multi-accueil à Uckange, dont il assure la gestion. Cette sollicitation effectuée en cours d'année 2022 est liée à la défaillance exceptionnelle de plusieurs électroménagers au multi-accueil. La demande est la suivante :

Centre Social demandeur	Nature des besoins détaillés et montants en € TTC	Montant de la demande de subvention à la CAVF (en € TTC)	Montant proposé 30% (en € TTC)
Centre social Le Creuset à Uckange gestionnaire du multi-accueil « Les Petits Pas »	<i>Achat de nouveaux matériels électroménagers qui sont à remplacer :</i> 1 Lave-linge 1 Séche-linge et leurs accessoires -> Montant global : 12 486 €	3 745,80 €	3 745,80 €
	TOTAL	3 745,80 €	3 745,80 €

Le montant maximum proposé sera versé au centre social sur présentation des factures acquittées des biens d'équipements réalisés pour lesquels la demande de soutien a été formulée. Si toutefois le montant global venait à être inférieur, la subvention serait proratisée selon le pourcentage indiqué dans le tableau ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

ACCEPTER le versement d'une subvention d'aide à l'équipement à hauteur de 3 745,80 € maximum au bénéfice du centre social le Creuset à Uckange, gestionnaire du multi-accueil « Les Petits Pas » et correspondant à la demande formulée ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

DELIBERATION N° DB 2022 014

OBJET : Subvention à l'association "Algrange Culture Animation Spectacle" d'Algrange pour l'organisation du festival "Algrange Music Live" - 2022

L'association « Algrange Culture Animation Spectacle » a rempli un dossier de demande de subvention pour une aide au projet pour l'année 2022.

Chaque année depuis maintenant 11 ans, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch apporte son soutien à la mise en œuvre du festival Algrange Music Live en accordant une contribution financière de l'ordre de 30 000 €.

Pour mémoire, Algrange Music Live produit sur deux soirées des groupes locaux, régionaux et des têtes d'affiches d'envergure internationale et draine environ 15 000 personnes. Sa renommée est devenue au fil des années incontestable. Il permet de conquérir un large public, d'aider à la promotion et diffusion de jeunes artistes locaux de musiques actuelles et favorise l'attractivité du territoire.

En 2020, le festival qui devait se tenir début juin a été annulé en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

En 2021, alors que l'association avait dans un premier temps fait le choix d'annuler les festivités de juin, elle a souhaité tout de même produire une édition plus restreinte qui s'est tenue sur une seule soirée le 3 juillet 2021 avec des artistes exclusivement locaux et régionaux. En effet, il semblait primordial pour les organisateurs de conserver un lien avec le public et apporter un événement culturel à la population dans ce contexte difficile. 750 spectateurs se sont déplacés pour assister aux différents concerts.

En 2022, le festival se déroulera les 17 et 18 juin avec des têtes d'affiches de renoms : Tryo, Black Bomb A, Sidilarsen, The Exploited.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

PRENDRE ACTE de la demande de subvention présentée par l'association « Algrange Culture Animation Spectacle » pour l'organisation du festival « Algrange Music Live » ;

ACCORDER une subvention de 30 000 € au titre de l'année 2022 ;

ADOPTER la convention d'objectifs annuelle correspondante telle que présentée ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18:45.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Michel LIEBGOTT

Alexandra REBSTOCK-PINNA